



**Le Schéma de
Cohérence Territoriale du Chablais
62 communes approuvent**

Une véritable cohérence pour le Chablais !!

Le SCoT du Chablais a été approuvé jeudi 23 février avec 96,5 % de votes favorables !

Initié depuis 2003, le dossier a été adopté avec une écrasante majorité par les élus du Chablais lors du Conseil Syndical.

Fruit d'un énorme travail et d'une large concertation entre les élus, les partenaires, la société civile et la population, cette grande aventure collective s'est soldée par une adhésion large et sans appel.



Devant une assemblée très nombreuse (une centaine de personnes) et particulièrement attentive, Jean-Pierre Fillion, Président du SIAC a souligné le travail réalisé pour construire un document plein de "bon sens" fait pour "bien vivre ensemble".

Jean Denais, Vice-Président a rappelé que ce document est une véritable "mine d'or" pour l'aménagement de notre territoire et son avenir.



Ce document qui fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 15 années à venir, permettra aussi de renforcer la position et le poids du Chablais. C'est un moment décisif mais aussi historique en Haute-Savoie, puisque le SCoT du Chablais est le premier SCoT aussi grand (en nombre de communes et en superficie) à être approuvé dans le département.

Les élus et l'équipe en charge du SCoT ont été félicités. Ils ont exprimé toute leur satisfaction à l'issue de la réunion :



Membres du Bureau absents sur la photo :
MM. Michel Meynet, vice-président, Gérard Berger et Gilles Cairoli

Que se passera-t-il ensuite ?

En donnant les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement du territoire, le SCoT est l'outil de référence pour les documents d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme) et les différentes politiques sectorielles (Programmes Locaux de l'Habitat, Plans de Déplacements Urbains,...). Ces documents devront être compatibles avec les orientations approuvées et validées par l'ensemble des élus le 23 février 2012.

Pour la mise en compatibilité, le SIAC aura un rôle de conseil et d'assistance aux communes et intercommunalités. Il aura également pour mission de suivre la mise en œuvre du SCoT et ses prochaines révisions.



Retrouvez le dossier approuvé du SCoT sur le site Internet du SIAC :
www.siac-chablais.fr.

Rappel : Historique du SCoT

Avril 2003 : création du SIAC

19/06/2003 : délibération du SIAC initiant la démarche de SCoT du Chablais et saisine du Préfet pour la définition du périmètre du SCoT ;

18/09/2003 : arrêté préfectoral fixant le périmètre du SCoT du Chablais ;

22/01/2004 : délibération du SIAC fixant les modalités de la concertation du SCoT du Chablais et engageant le lancement de la procédure du SCoT ;

08/02/2007 : débat sur les orientations générales du PADD du SCoT du Chablais ;

16/12/2010 : délibération tirant le bilan positif de la concertation effectuée tout au long de l'élaboration du SCoT,

16/12/2010 : « arrêt » du projet de SCoT ;

Premier semestre 2011 : recueil des avis exprimés par les personnes et organismes associés ou consultés ;

16 août au 23 septembre 2011 : enquête publique (13 lieux d'enquête à travers le Chablais) ;

17 novembre 2011 : rapport et conclusions motivées de la commission d'enquête sur le projet de SCoT, concluant par un avis favorable assorti de deux réserves et de sept recommandations ;

26 janvier 2012 : remise du dossier de SCoT modifié pour tenir compte des avis exprimés lors des consultations administratives et des résultats de l'enquête publique, aux délégués ;

23 février 2012 : approbation du SCoT du Chablais à 96,5 % de vote favorable (81 voix pour ; 3 contre ; 0 abstentions) !



Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais
Service communication
Tél. : 04.50.04.24.24 poste 102
Courriel : communication@siac-chablais.fr

Retrouvez les informations sur le site Internet
www.siac-chablais.fr rubrique SCoT
